

<p style="text-align: center;">Compte-rendu de la commission municipale du jeudi 9 avril 2009 : <i>Définir et mettre en œuvre une politique locale contre les violences faites aux femmes</i></p>
--

Présents

Madame Nora SAINT-GAL, Adjointe au Maire, déléguée aux Droits des femmes et pour l'égalité
Madame Nathalie COUPEAUX, Adjointe au Maire, déléguée à l'action sociale et au handicap
Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Adjoint au Maire délégué à l'Habitat
Madame Marie-Jo DO ROSARIO, Conseillère municipale déléguée aux relations internationales

Madame Evelyne BIRIBIN, Directrice des Affaires culturelles

Madame Brigitte VINCENT, Femmes solidaires
Madame Anne GODARD, Présidente Femmes solidaires
Madame Marie-Christine GOIX, Femmes solidaires, Mouvement français pour le planning familial
Madame Carolina ALFONSO, Femmes solidaires

Compte-rendu

La réunion se tenait une veille de vacances scolaires et plusieurs autres initiatives avaient lieu le même soir, ce qui explique sans doute que les participants aient été moins nombreux que les fois précédentes lors de cette réunion de la commission consacrée à la définition et à la mise en œuvre d'une politique locale contre les violences faites aux femmes. Une discussion intéressante s'est néanmoins engagée à partir de la présentation faite par Nora Saint-Gal.

La définition et la mise en œuvre d'une politique locale contre les violences faites aux femmes : un enjeu de société, une responsabilité collective

Lors de la précédente réunion de la commission, trois axes de travail ont été définis qui formeront l'ossature du plan d'action municipal en faveur de l'égalité : le rôle de la collectivité en tant qu'employeur, la définition et la mise en œuvre d'une politique locale contre les violences faites aux femmes et l'intégration de la dimension de l'égalité dans notre projet éducatif et citoyen.

Madame Saint-Gal rappelle qu'il est important d'avancer parallèlement sur les objectifs de travail qui ont été fixés : en effet, la délégation aux droits des femmes ne doit pas être identifiée comme une délégation aux « femmes victimes ». Néanmoins, le phénomène des violences conjugales interpelle par sa dimension et son ampleur et interdit à la collectivité de rester inactive : ainsi, loin d'être une affaire privée, le traitement des violences conjugales relève d'une responsabilité collective qui s'inscrit dans la lutte contre les discriminations et la transformation des relations hommes-femmes fondée sur l'égalité.

Pour bien mesurer l'ampleur du phénomène, on peut donc rappeler quelques chiffres issus de l'enquête ENVEFF datant du début des années 2000 :

- 1,6 million de femmes victimes de violences (physiques, sexuelles, psychologiques, morales, économiques) dont 450 000 victimes de violences physiques ;
- 1 femme sur 10 est victime de violences intra-familiales. Cette fréquence est homogène quelles que soient les catégories socio-professionnelles mais les femmes immigrées et les femmes les plus jeunes sont plus touchées encore ;
- 8% seulement des femmes concernées par les violences conjugales déclarent celles-ci aux services de police et de gendarmerie ;
- une femme décède tous les deux jours sous les coups de son compagnon ;

- si les femmes auteurs de violences existent et peuvent aller elles aussi jusqu'à tuer (quelquefois en situation de légitime défense), 82% des victimes de violences conjugales sont des femmes.

1. Constitution et fonctionnement du réseau local des acteurs impliqués dans l'accompagnement des femmes victimes de violences

Madame Saint-Gal présente le premier point à l'ordre du jour : lors de la préparation de la commission, plusieurs personnes se sont inquiétées de la formule « constitution » du réseau local. En effet, il existe déjà un réseau piloté par l'Espace départemental de solidarité, c'est-à-dire par les services du Conseil général, qui rassemble différents partenaires intervenant sur le territoire, dont certains services municipaux (CCAS, PADM) et des associations locales (Femmes solidaires).

Madame Saint-Gal indique qu'elle a rencontré M. Pereira, le responsable de l'EDS et qu'il a été convenu de travailler en bonne intelligence : il serait, en effet, contre-productif de multiplier les réseaux quand nous avons justement besoin de coordination et de circulation de l'information. Il a été proposé que le cadre référent dans l'administration municipale sur les questions des droits des femmes participe aux travaux du comité de pilotage, proposition acceptée par M. Pereira.

Dans le même temps, il est important que chacun définisse bien son champ d'intervention et son domaine de compétence. Ainsi, l'EDS axe son travail prioritairement sur la formation et la sensibilisation des membres du réseau (professionnels, bénévoles des associations). Une action de formation, à laquelle participe le CCAS, sera ainsi mise en œuvre en 2009.

Quant à la Ville, Madame Saint-Gal suggère qu'elle se fixe l'objectif prioritaire d'améliorer l'information et la prise en charge des femmes victimes de violences. L'objectif du réseau animé par la commission municipale sera donc de coordonner l'action des différents partenaires dans la ville pour établir une sorte de « parcours » de la femme victime de violences : accueil (permanence de Femmes solidaires, services municipaux...) ; accompagnement juridique (Femmes solidaires, Point d'accès au droit et à la médiation) et social (associations locales comme Kokoro, CCAS, EDS) ; dépôt de plainte et protection policière (commissariat de police) ; hébergement et relogement (associations, services municipaux).

Cette proposition recueille l'assentiment des membres de la commission. Nathalie Coupeaux précise qu'il s'agit, en effet, de bien identifier les compétences des uns et des autres et donc le moment auquel chaque acteur intervient dans le « parcours » d'une femme victime de violences. Le but du réseau que nous avons à faire vivre, c'est de rendre lisible et cohérent ce « parcours », borné par des étapes indispensables (l'accueil, l'accompagnement, la protection, le relogement). A chaque étape, la femme qui se présente doit pouvoir recevoir une réponse sur les orientations possibles.

Anne Godard adhère également à cette idée de « parcours » et précise que le projet de loi-cadre contre les violences faites aux femmes repose sur cette logique d'une action coordonnée et suivie pour prendre en charge et accompagner les femmes victimes. Il est donc important que la municipalité, parallèlement aux actions qu'elle mettra en place, soutienne ce projet de loi.

2. Point sur les solutions d'hébergement et de logement des femmes victimes de violences

Madame Saint-Gal indique qu'elle aborde ce point en présence de Nathalie Coupeaux, maire-adjointe déléguée à l'action sociale et à la solidarité et de Jean-Philippe Gautrais, maire-adjoint délégué à l'habitat et au développement durable des quartiers avec lesquels elle a travaillé la question.

Les besoins en matière d'hébergement et de logement sont multiples et les solutions à trouver et apporter sont donc complexes. En effet, la disposition de la loi du 26 mai 2004, qui permet de prononcer l'éloignement du conjoint du domicile conjugal, si elle est un progrès, ne suffit pas. Quelquefois, le départ de la femme est une nécessité, notamment parce que le domicile conjugal est

devenu un lieu de violence, associé à l'insécurité et, plus grave encore, parce qu'elle s'y sent menacée, même après l'éloignement du conjoint.

Idéalement, les solutions en matière d'hébergement et de relogement s'articulent comme suit :

- accueil en hôtel et hébergement d'urgence (spécialisé et CHRS) ;
- structures relais ;
- logement autonome dans le parc social ou dans le parc privé avec accompagnement social par des associations spécialisées ;
- logement ordinaire, en secteur HLM ou non.

Accueil en hôtel et hébergement d'urgence

Dans le département, et *a fortiori*, dans la ville, les places en hébergement d'urgence sont très limitées. Il n'existe quasiment plus d'hébergement fléché pour les femmes victimes de violences car Tremplin 94 est devenu CHRS. Quant à l'Hôtel social dont la Ville, il est complètement saturé.

L'augmentation des places en hébergement d'urgence et/ou en hôtel social est un projet que la municipalité pourra difficilement mener seule car, outre le coût qu'un tel projet représente, il conduit à une accentuation de la pression en matière de demande de logements avec des personnes que l'on ne parvient pas à faire sortir du temporaire. Néanmoins, Madame Saint-Gal indique qu'il faut continuer à réfléchir aux opportunités possibles de créer quelques places pour un hébergement « fléché » de femmes victimes de violences et/ou en situation de grande précarité, sachant que les financements de la Région pour de tels projets sont importants. Le service urbanisme est, par exemple, prêt à motiver des préemptions de pavillons pour réaliser de tels projets.

Les projets de structures relais

Sur ce point, Madame Saint-Gal indique qu'il existe plusieurs projets concrets, même s'ils sont à un stade différent de conception ou de réalisation :

- le projet dit de « l'ancien lycée Ravel » : dans ce projet, il est prévu cinq appartements réservés à des personnes en difficulté. S'il a été prévu, au moment de la conception du projet, que ces logements « passerelles » ne soient pas spécifiquement destinés à des femmes victimes de violences, ils pourront néanmoins aider à faire face à ces situations, d'autant qu'un accompagnement social est prévu ;
- la création d'une maison-relais, en partenariat avec Emmaüs Habitat (bailleur social), dans le projet de reconstruction de la structure de la Halte fontenaysienne. Pour un projet de ce type, d'environ 30 places, se pose néanmoins la question de la « compatibilité » entre les publics accueillis.
- la possibilité d'intégrer la question de l'hébergement des femmes victimes de violences dans le projet de rénovation du foyer Adoma (ex-Sonacotra), projet à propos duquel les discussions commencent seulement à s'engager.

Les membres de la commission soulignent que les solutions de type structures-relais s'intègrent bien dans la démarche de « parcours » évoquée précédemment : ces structures offrent, en effet, la possibilité de mettre en place un accompagnement, souvent nécessaire, pour permettre aux femmes victimes de violences de se stabiliser, d'acquérir l'autonomie qui leur fait quelquefois défaut et, ensuite, de pouvoir accéder à une solution pérenne de relogement.

Le logement autonome dans le parc social ou le parc privé

Dans plusieurs textes, l'Etat définit les femmes victimes de violences comme faisant partie des publics prioritaires pour l'accès au logement social. Cependant, aucun moyen spécifique n'est débloqué pour faire face à ces besoins particuliers et il n'est nul besoin de s'étendre sur la situation tendue que connaissent les villes comme Fontenay en matière de logement.

Madame Saint-Gal indique cependant qu'elle tâche de travailler, avec ses collègues, dans plusieurs directions :

➤ une attention particulière portée à la situation des femmes victimes de violences, pouvant aller jusqu'à l'attribution d'un logement social en procédure d'urgence. La difficulté est que, souvent, les femmes concernées ne sont pas autonomes financièrement : leurs dossiers sont donc difficiles à défendre auprès des bailleurs. On en revient à la question primordiale de l'accompagnement social vers l'autonomie et au passage, quelquefois nécessaire, par des structures relais et/ou par un appartement géré par une association avec un bail glissant (c'est le projet porté, par exemple, par l'association Ni Putes Ni Soumises) ;

➤ le travail en partenariat avec le Conseil général et d'autres villes du département pour parvenir à l'établissement d'une convention qui permette que chacune des villes signataire réserve un ou plusieurs logements de son contingent pour les destiner au relogement pérenne de femmes victimes de violences, ayant besoin de s'éloigner de leur ville d'attache. La ville de Champigny a d'ores et déjà fait part d'un accord de principe. Il faut désormais travailler, d'une part, à élargir le nombre des villes participantes et, d'autre part, à affiner le projet, en regardant ce qui se fait ailleurs.

En Seine-Saint-Denis, cette opération a pris le nom de « un toit pour elles » : huit villes sont aujourd'hui signataires d'une convention signée pour trois ans. Chaque ville propose chaque année un logement de son contingent pour une femme accueillie dans un centre d'hébergement d'urgence. Cependant, c'est une association qui gère l'attribution des logements et l'accompagnement des femmes qui y sont relogées. Dans le département, il faudrait trouver l'association capable d'assurer cette mission.

Sur ce point, Madame Coupeaux indique que, d'une part, il existe, dans le département, des associations travaillant avec des baux glissants : il faudrait leur donner les moyens de développer leur action. D'autre, elle précise que, dans le cadre de la signature d'une convention entre des villes val-de-marnaises et le Département, le Conseil Général pourrait décider de créer une association ayant vocation à rayonner au niveau départemental : c'est un projet dont il faut reparler avec le Département.

➤ la sensibilisation et l'information des bailleurs HLM est également importante car elle pourrait permettre de répondre plus facilement à certaines situations (glissement de bail, échange d'appartement...). D'autre part, la capacité du réseau local à assurer l'accompagnement social des femmes relogées ou, quand cet accompagnement n'est plus nécessaire, à jouer le rôle d'intermédiaire, pourrait être un élément rassurant pour les bailleurs. Jean-Philippe Gautrais indique que cette action de sensibilisation est en effet importante car les bailleurs ont, de manière générale, tendance à considérer les femmes seules avec des enfants comme un « public à risque ».

Une fois présentés ces projets, Madame Saint-Gal précise que, dans un contexte très tendu du point de vue de l'accès au logement social, il ne s'agit pas de favoriser telle catégorie de public prioritaire ou d'instaurer l'équivalent d'une concurrence entre les publics prioritaires mais bien d'identifier les besoins particuliers des femmes victimes de violences et, ainsi, de contribuer à lever les difficultés qu'elles rencontrent dans l'accès au logement. Monsieur Gautrais souscrit à cette logique, qui s'inscrit bien dans les pratiques de la ville : une politique maîtrisée d'attribution du logement social, afin de préserver la mixité sociale, tout en répondant au mieux aux besoins de la population en matière de logement.

Madame Godard évoque la possibilité que la ville se porte caution pour permettre à des femmes, autonomes financièrement mais disposant de revenus modestes, d'accéder à un logement dans le parc privé. Monsieur Gautrais souligne que ce dispositif de cautionnement fait partie des engagements municipaux pour favoriser l'accès des jeunes au logement. Mais il indique qu'on pourrait, en effet, réfléchir à étendre ce dispositif à d'autres publics, notamment les femmes isolées qui constituent une large part des demandeurs de logement.

3. Préparation de la campagne de sensibilisation et d'information sur les violences faites aux femmes autour de la journée du 25 novembre (journée internationale contre les violences faites aux femmes).

Madame Saint-Gal commence par indiquer qu'en 2010, la lutte contre les violences faites aux femmes pourrait, si l'on en croit le Premier ministre, être déclarée « grande cause nationale ». S'il ne faut pas se faire d'illusions sur l'impact que pourrait avoir une telle désignation, notamment en termes de moyens humains et budgétaires, cela confirme néanmoins que la campagne de sensibilisation et d'information pourrait avoir un retentissement tout particulier. Comme cela était évoqué précédemment, ce sera aussi l'occasion de réclamer avec force l'adoption d'une loi-cadre contre les violences faites aux femmes.

Madame Saint-Gal présente ensuite rapidement les projets envisagés dans le cadre de cette campagne de sensibilisation et d'information. Elle indique que, durant ces dernières semaines, elle a rencontré plusieurs services municipaux afin d'examiner avec eux la façon dont ils pourraient participer à cette campagne. L'idée, en effet, est que cette action – comme toutes celles qui sont envisagées concernant la délégation aux droits des femmes – soit partie prenante du projet de chaque service.

Plusieurs services municipaux sont donc d'ores et déjà impliqués dans la démarche : la communication (article dans le MIM, édition d'une affiche et d'une plaquette d'information, utilisation du site Internet...), la politique de la ville (notamment via le Point d'accès au droit et à la médiation), la Maison du citoyen et de la vie associative (soutien aux projets des associations locales, achat d'une exposition sur les violences faites aux femmes qui sera affichée à la Maison du citoyen puis dans divers quartiers de la ville, organisation d'un cycle de conférences-débats...), la direction des ressources humaines et la médecine de travail pour mener une action de sensibilisation spécifique en direction des fonctionnaires territoriaux.

Madame Saint-Gal profite également de la présence d'Evelyne Biribin, directrice des affaires culturelles, pour évoquer la place que pourraient prendre les services culturels dans cette campagne : programmation d'un spectacle sur le thème des violences faites aux femmes, utilisation du théâtre-forum, programmation du cinéma municipal Le Kosmos... Madame Biribin adhère à cette démarche même si elle indique la nécessité de bien penser en amont les actions culturelles à mettre en place : en effet, il s'agit de ne pas rater la rencontre avec le public. Un travail avec le lycée Picasso pourrait être mené, afin d'impliquer des jeunes. D'autre part, il y a un professeur de l'école municipale de théâtre qui pratique le théâtre-forum : on pourrait envisager de travailler avec lui. Dans tous les cas, Madame Biribin indique que son service va travailler afin de faire des propositions d'action.

Enfin, Madame Saint-Gal souligne que les associations locales auront un rôle primordial à jouer dans cette campagne : un rôle d'animation (autour de débats, de spectacles, de forum...) mais également d'accueil et d'accompagnement pour recueillir la parole des femmes qui ne manquera pas de se libérer en lançant cette campagne. L'association Femmes solidaires se dit bien sûr prête à s'associer à cette campagne.